

Crowe

Avvens Audit

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

CP 113

69266 LYON CEDEX 09

S3C Gestion

51, Rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 904 965,40 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

**Attestation des Commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce
relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Avvens Audit
S3C Gestion

ROCTOOL
Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2020

ROCTOOL

S.A. au capital de 904 965,40 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. CHAMBERY : 433 278 363

A l'Assemblée Générale de la société ROCTOOL,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Avvens Audit
S3C Gestion

ROCTOOL
Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos
le 31 décembre 2020

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 502.920,23 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Lyon, le 30 avril 2021.

Les Commissaires aux comptes,

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

ROMUALD COLAS

DocuSigned by:



F0AF3F74BC85411...

S3C Gestion

BRUNO DEBRUN

DocuSigned by:



FCB422442B68456...



**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX
REMUNEREES**
(article L.225-115 4° du Code de commerce)

Je soussigné, Monsieur Nicola Gobbo, Directeur Général Délégué de la société Roctool SA, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à la somme de : 502 920,23 €.

Fait à Le Bourget du Lac, le 23 avril 2021

Nicola Gobbo
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicola Gobbo".

